



Envoyé en préfecture le 07/02/2024
Reçu en préfecture le 07/02/2024
Publié le 07/02/2024
ID : 063-200071199-20240205-CCPL_2024_17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 25 janvier 2024
Date d'affichage : 25 janvier 2024

SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Laëtitia CALIPEL (suppléante de Pascal LABBE), Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Pascale MORIN a donné pouvoir à Mathéo MOREL
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

David DESPAX, Pascal LABBE, Gilles MAS

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2024-17 : ÉCONOMIE - ÉTUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION
POUR LA CREATION DE VILLAGES D'ENTREPRISES**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

L'étude d'opportunité et de faisabilité de zones d'activités économiques sur le territoire de Plaine Limagne, réalisée par Urban Projects a pointé l'opportunité de création d'une offre immobilière à destination des entreprises artisanales.

Il s'agit, sous forme de programme immobilier, de favoriser l'accueil de plusieurs entreprises sur un même site. Le village d'entreprises permet la mise à disposition d'espaces indépendants afin de répondre aux exigences de chaque entreprise et d'espaces partagés sur lesquels s'adosse une offre de services mutualisés afin de faciliter le quotidien des occupants (espace de réunion équipé d'outils numériques de visio-conférence, aires de manœuvres communes, etc.).

Deux sites d'étude ont plus spécifiquement été ciblés à savoir la Zone d'Activités de Julliat Est et la Zone d'Activités de Champ Moutier.

Des pré-esquisses ont été réalisées dans le cadre de l'étude d'opportunité et de faisabilité de zone d'activités, il convient désormais d'en étudier plus spécifiquement la faisabilité et la programmation au travers de l'engagement d'une prestation spécifique qui étudiera les sites potentiels d'implantation, les programmes de travaux, les modes de portage et de gestion ainsi que les coûts prévisionnels.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :
- d'engager une étude de faisabilité et de programmation pour la création de villages d'entreprises,
 - d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le
Le président,



07 février 2024
[Signature]

Le président,
Claude RAYNAUD